



## Instruction relative à la procédure du TASC : utilisation de l'intelligence artificielle dans les affaires du TASC

**Date d'entrée en vigueur : 1<sup>er</sup> décembre 2024**

Les instructions relatives à la procédure aident les parties à comprendre les règles de procédure. Elles encadrent les attentes du Tribunal à l'égard des parties et les attentes des parties à l'égard du Tribunal.

### 1. Introduction

Cette instruction relative à la procédure porte sur l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) dans les procédures du Tribunal de l'autorité du secteur des condominiums (TASC).

Elle oriente les parties qui utilisent l'IA en les aidant dans leurs recherches et leur participation aux affaires du TASC.

L'instruction s'inspire des *Lignes directrices sur l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les tribunaux canadiens* du Conseil canadien de la magistrature<sup>1</sup>.

Le TASC comprend que ce domaine évolue rapidement. Le Tribunal continuera de suivre son utilisation et ses répercussions et apportera les modifications nécessaires à cette instruction, au besoin.

### 2. Qu'est-ce que l'IA?

L'« intelligence artificielle » désigne une technologie qui permet aux ordinateurs et aux machines de reproduire les capacités cognitives humaines, telles que l'apprentissage, la compréhension, la résolution de problèmes et la prise de décision. L'une des formes comprend les « grands modèles de langage ». Ce sont des systèmes d'IA qui peuvent comprendre et générer du texte semblable à celui produit par l'humain en apprenant à partir d'une grande

---

<sup>1</sup> [https://cic-ccm.ca/sites/default/files/documents/2024/AI%20Guidelines%20-%20FINAL%202024-09%20-%20FR\\_0.pdf](https://cic-ccm.ca/sites/default/files/documents/2024/AI%20Guidelines%20-%20FINAL%202024-09%20-%20FR_0.pdf)

quantité de données. Cette instruction concerne principalement ces modèles d'« IA générative ».

### **3. Utilisation de l'IA par les membres du TASC**

Les membres du Tribunal entendent les arguments des parties et rendent des décisions en fonction de ce qui est présenté pendant l'arbitrage. Ils examinent les preuves, les affaires citées et les mémoires déposés pour s'assurer de leur exactitude et de leur pertinence.

Les membres du Tribunal sont entièrement responsables de leurs décisions. Ils ne délèguent pas l'analyse des preuves, la résolution des litiges ou la rédaction des verdicts à l'intelligence artificielle.

### **4. Utilisation de l'IA par les parties dans les affaires devant le TASC**

Bien que l'IA puisse être un outil utile pour les parties, elle n'est pas infaillible. Faites preuve de prudence lors de l'utilisation de l'IA pour mener des recherches ou rédiger des documents.

Les parties doivent signaler si elles ont recours à l'IA générative pour rédiger des documents et inclure une déclaration sur l'outil d'IA utilisé.

La confidentialité des informations et des données fournies à une plateforme d'IA générative n'est pas nécessairement assurée, et il est possible que ces informations ne soient pas protégées.

## **5. Conseils pour utiliser l'IA**

### **1. Faites preuve de prudence**

- Les résultats générés par l'IA peuvent être erronés. Vérifiez les informations et examinez-les attentivement.
- Les outils d'IA ont la capacité de fournir des informations incorrectes ou dépassées, en particulier dans le domaine du droit.
- L'IA peut avoir du mal à traiter des questions juridiques inédites ou des dossiers complexes. Ses réponses peuvent alors être générales ou superficielles.

### **2. Privilégiez des ressources crédibles**

- Il est possible que l'IA vous propose des références juridiques trompeuses ou fictives.
- Le [site Web du Tribunal](#) comprend toutes les décisions rendues et ordonnances émises par le Tribunal. Assurez-vous que l'affaire que vous citez est disponible sur ce site.

- Pour les autres décisions judiciaires, utilisez des ressources crédibles, comme les sites Web des tribunaux ou [CanLii](#) pour la jurisprudence. Vérifiez si l'affaire y est disponible.
- Examinez attentivement le verdict afin de confirmer sa conformité avec vos attentes.

### **3. Responsabilité**

- Les parties sont responsables de l'exactitude des documents soumis, même s'ils ont bénéficié de l'aide d'un outil d'intelligence artificielle.

## **6. Règles du TASC**

Les règles du TASC suivantes peuvent être pertinentes en cas d'utilisation abusive de l'IA dans les mémoires.

### **Rejet anticipé d'une instance**

19.1 Le TASC peut rejeter une requête ou un dossier à tout moment dans certains cas, notamment :

...

(e) Si le ou les requérants ont déposé des documents auprès du TASC alors qu'ils savaient ou auraient dû savoir que ces derniers contenaient des renseignements faux ou trompeurs;

### **Remboursement des frais de justice et des débours à tout moment**

48.2 En général, le TASC n'ordonnera pas à une partie de rembourser à une autre partie les frais de justice ou les débours (« dépens ») engagés dans le cadre de l'instance. Cependant, le cas échéant, le TASC peut ordonner à une partie de payer la totalité ou une partie des dépens de l'autre partie, y compris les dépens directement liés au comportement d'une partie qui était déraisonnable, adopté à des fins illégitimes ou ayant occasionné un retard ou une dépense supplémentaire.